

Mairie de la Garde

ARRONDISSEMENT de Vaucluse

Du dix sept novembre an mil huit cent trente-sept, à dix heures du soir
ACTE DE DÉCÈS d'Antoine Henriette Omy

le jourd'hui à cinq heures du soir, au domicile

d'âge de mo ans, né à la Garde

département d'Alais domicilié à la Garde
fille de Pierre François Omy, Marié à Jeanne

N° 69

Omy

Antoine Henriette

et de Marguerite Antoinette Drey, domiciliés en

cette commune de la Garde

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Pierre Omy

âge de quarante cinq ans, profession d'cultivateur — domicilié à la Garde
qui a dit être premier au décès d'Antoine Henriette Omy, âgé de quarante quatre ans, profession d'ouvrier
domicilié à la Garde qui a dit être veuve d'Antoine Henriette Omy, âgé de quarante quatre ans, profession d'ouvrière

Et ont, les déclarants, signés

Constaté, suivant la loi, par moi Jeanne Antoinette Drey, Maire de la commune de la Garde, remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée aux déclarants. Après m'être assuré du Vrai.

Jeanne Antoinette Drey

Mullon

Agar

Mairie de la Garde

ARRONDISSEMENT de Vaucluse

Du vingt deux novembre an mil huit cent trente-sept, à cinq heures du soir
ACTE DE DÉCÈS d'Jean Baptiste Marie Bonnia

le jourd'hui à huit heures du soir, au domicile

d'âge de vingt deux ans, né à la Garde

département d'Alais domicilié à la Garde
fils de Joseph Bonnia cultivateur

N° 70

Bonnia

Jean Baptiste

Marie

et de Marguerite Geneviève Delmot, domiciliés

en cette commune de la Garde

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Jean Baptiste Bonnia

âge de quarante quatre ans, profession d'ouvrier — domicilié à la Garde
qui a dit être premier au décès d'Jean Baptiste Marie Bonnia, âgé de vingt deux ans, profession d'ouvrier
domicilié à la Garde qui a dit être veuve d'Jean Baptiste Marie Bonnia, âgé de quarante quatre ans, profession d'ouvrière

Et ont, les déclarants, signés

Constaté, suivant la loi, par moi Jeanne Antoinette Drey, Maire de la commune de la Garde, remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée aux déclarants. Après m'être assuré du Vrai.

Jeanne Antoinette Drey

Agar

Mairie de la Garde

ARRONDISSEMENT de Vaucluse

Du vingt deux novembre an mil huit cent trente-sept, à cinq heures du soir
ACTE DE DÉCÈS d'Joseph Drey

le jourd'hui à cinq heures du soir, au domicile

d'âge de cinq ans, né à la Garde

département d'Alais domicilié à la Garde
fils de Charles Drey, Maire

N° 71

Drey

Joseph

et de Marie Antoinette Bonnia, domiciliés

en cette commune de la Garde

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Jean Louis Drey

âge de quarante quatre ans, profession d'ouvrier — domicilié à la Garde
qui a dit être premier au décès d'Joseph Drey, âgé de cinq ans, profession d'ouvrier
domicilié à la Garde qui a dit être veuve d'Joseph Drey, âgé de quarante quatre ans, profession d'ouvrière

Et ont, les déclarants, signés

Constaté, suivant la loi, par moi Jeanne Antoinette Drey, Maire de la commune de la Garde, remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée aux déclarants. Après m'être assuré du Vrai.

Mullon

Bonnia

Agar

Mairie de la Garde

ARRONDISSEMENT de Vaucluse

Du vingt deux novembre an mil huit cent trente-sept, à cinq heures du soir
ACTE DE DÉCÈS d'Joseph Louis Bonnia

le jourd'hui à cinq heures du soir, au domicile

d'âge de cinq ans, né à la Garde

département d'Alais domicilié à la Garde
fils de Charles Bonnia, Maire

N° 72

Bonnia

Joseph Louis

Charles

et de Marie Antoinette Bonnia, domiciliés

en cette commune de la Garde

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Jean Louis Bonnia

âge de quarante quatre ans, profession d'ouvrier — domicilié à la Garde
qui a dit être premier au décès d'Joseph Louis Bonnia, âgé de cinq ans, profession d'ouvrier
domicilié à la Garde qui a dit être veuve d'Joseph Louis Bonnia, âgé de quarante quatre ans, profession d'ouvrière

Et ont, les déclarants, signés

Constaté, suivant la loi, par moi Jeanne Antoinette Drey, Maire de la commune de la Garde, remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée aux déclarants. Après m'être assuré du Vrai.

Mullon

Bonnia

Agar